

Monsieur

Il y a deux iours que j'avois eu intention de me donner l'honneur de vous ecrire pour vous remercier de vostre belle Euphrasia, dont j'ay trouue la robe beaucoup meilleure que la bordure; et j'ay remarque qu'avec la modestie d'un ecrivit consolatoire, vous avez mesme adroitement toutes les graces de la satyre. Mais mon tems ayant alors este trop court, j'ay maintenant un nouveau sujet pour cette lettre. cest que sur l'autre qu'on me donne que Mess<sup>s</sup> les curateurs de l'Acad<sup>e</sup> de Leyde aqui ie me plaus des theses ou j'ay est<sup>e</sup> inuirié, pourroient renvoyer <sup>cause</sup> via a leur faculte de theologie ou aux class<sup>e</sup> ou syodes, et que vos theologiens pretendent que cest a eux de la juger, i'en eferis a Mons<sup>r</sup> le conte de Servirent, et crie bien haut que vos docteurs ne veulent mettre iey a l'inquisition apres tant que ce de sang que ceux de ma nation ont respandu pour ayder a la chaffer de ce païs; et ie maintiens que d'autant quil n'y a pas un mot en mes eferis qui touche les controverses ou la difference de nos religions, vos theologiens ne peuvent entreprendre de juger de mes opinions que ce ne soit ~~entrepre  
des usurper sur moy iniustement ou droit d'inquisition qui~~  
ne leur doit pas estre permis, car pour ce qui ne regarde pas plus vostre religion que la nostre <sup>cointre ce que j'ay eferit de Dieu,</sup> on doit laisser a vos docteurs le soin de le censurer s'il le merite, ou autrement on ne nous donne point iey la liberte de conscience. vos theologiens peuvent bien ecrire <sup>leur opinion</sup> contre moy s'ils en ont, cest de quoy ie ne me plaidroy iavois, ie ne me plaidroy

Seullement



Seullement des censures de synodes ou des facultés de théologie  
 et aussi des theses où ils passent à la condamnation avant  
 que d'avoir examiné les raisons, ny oy les parties. Aussy il  
 preteut estre bien fondé, non seulement à demander justice  
 des outrageuses calomnies qui sont dans les theses dont je me  
 suis plaint, mais aussi à demander quel que soit point permis  
 à vos Théologiens d'employer leurs censures contre mes livres.  
 Voila donc i'en écris à Mme<sup>r</sup>. de Servient et je le prie  
 d'intervenir pour moy envers Son Alteté, affin que comme  
 chef de l'académie de l'ordre, aussi bien que des armées  
 et des provinces, il lui plaise ordonner que Mess<sup>r</sup>. les cura-  
 teurs y pourvoient aussi qu'il jugera estre à propos, à quoy  
 je vous suplie de vouloir contribuer comme pour une  
 personne qui est dèsia de long tems

Monsieur

J'Egonond le 12 May 1647

Vostre très humble  
 et très oblige serviteur  
 DESCAVET

Den Myn Heer

Mynt Heer van Zuylichem  
Ridder Raed ende Secretarij  
van Hys Hooyeyt

In Grauen Haag

